

Appel à candidature
« Mémoire(s) de Territoire »

Création et médiation autour du livre, de la lecture,
de l'écriture et de l'oralité

Année 2023

Service culture, métiers d'art et patrimoines culturel et naturel

EDITO

Nous souhaitons encourager à l'échelle d'un territoire de vie la rencontre et l'échange de pratiques entre structures culturelles et sociales et de santé, dans la perspective de voir se développer des projets culturels et artistiques pour les habitants dans toute leur diversité.

Convaincus de la pertinence d'imbriquer les politiques culturelles à d'autres politiques publiques (éducatives, sociales...), cette démarche de « faire ensemble » est essentielle pour lutter contre les exclusions de manière durable en permettant l'exercice de la citoyenneté, l'émancipation des personnes et le lien social. En favorisant la participation de chacun à la vie culturelle et à la construction de son identité au sein de la société avec ses différences et son autonomie, les projets qui émergent permettent aux personnes de s'inscrire dans un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Au cœur de cette démarche, la Communauté de communes du Val de Drôme veille à ce que toute action menée partage le référentiel des droits humains fondamentaux issus des traités internationaux (ONU, UNESCO, Déclaration de Fribourg), inscrit dans la loi à travers la notion de « droits culturels » des individus, et s'inscrive dans les grands enjeux de transition, notamment écologique.

Cet appel à projet s'inscrit dans le projet de territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme.

Cet appel à candidature s'inscrit en complémentarité du Contrat Territoire Lecture de Communauté de communes du Val de Drôme, soutenu par la Direction Régionale aux Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes et le département de la Drôme.

Le Contrat Territoire Lecture permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets permettant le développement de la lecture.

Les projets déployés seront en proximité indispensable avec le Contrat Territoire Lecture et la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle.

Pourquoi cet appel à candidature ?

Mémoire(s) de Territoire a pour intention de :

- Contribuer à la vie locale avec des projets en proximité dans les communes et/ou bassins de vie
- De favoriser la rencontre entre les habitants (les nouveaux habitants et les habitants de plus longue date)
- D'initier un travail de collecte de mémoire du territoire du Val de Drôme permettant de mettre en valeur le « vivre ensemble » comme patrimoine culturel de la vallée tant faisant perdurer la mémoire collective.

Les objectifs de cet appel à contribution sont de :

- ✓ Mettre en perspective les pratiques professionnelles et initier des démarches collaboratives.
- ✓ Développer la prise en compte des droits culturels, l'implication citoyenne dans les projets culturels et artistiques.
- ✓ Favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment au travers du livre, de la lecture, l'écriture ou l'oralité.
- ✓ Développer des projets ayant une temporalité annuelle avec une attention particulière à couvrir les temps de novembre à mars.

Quels projets sont soutenus ?

Cet appel à candidature souhaite soutenir :

- ✓ Les projets structurants du territoire en lien avec le livre, la lecture, l'écriture ou l'oralité. (Il peut s'agir de projet événementiel de type salon, festival.)
- ✓ Accompagner les projets co-construits entre les structures culturelles et artistiques et une ou plusieurs structures de champs d'activités / d'interventions différentes. (il peut s'agir par exemple d'un projet entre un acteur culturel en alliance avec une structure privée ou en délégation de service public). Les projets d'action culturelle et artistique ayant comme ambition de développer l'éveil artistique autour du livre, de la lecture, de l'écriture ou de l'oralité avec comme fil rouge le travail de mémoire du territoire du Val de Drôme.

Une attention particulière sera apportée aux projets :

- ✓ Incluant à minima une des dimensions du projet de territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme : l'habitat, son accessibilité et sa régulation, la préservation des ressources, l'équilibre social et environnemental.
- ✓ Favorisant le lien social et la participation des habitants à travers le "faire ensemble".
- ✓ Touchant une grande diversité de publics ; une démarche intergénérationnelle sera appréciée ou des projets touchant des publics du secteur privé.

Qui peut en bénéficier ?

Cet appel à candidature s'adresse aux structures artistiques et culturelles du secteur public et privé dont le siège social est domicilié sur la Communauté de communes du Val de Drôme ou à défaut de prouver l'installation pérenne et l'implication de la structure porteuse du projet au sein du territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme.

Critères d'éligibilités (cumulatifs)

- ✓ Co-construction entre les partenaires (a minima un binôme entre une structure artistique ou culturelle, un acteur scientifique, social, professionnel du secteur privé...)
- ✓ Conception et proposition d'un projet à dimension artistique et culturelle dont les contenus et les actions abordent la création, la médiation et la diffusion.
- ✓ Recherche de co-financements publics et/ou privés dans une équité avec la demande de subvention effectuée auprès de la Communauté de communes du Val de Drôme.
- ✓ Respect des droits sociaux et de propriété intellectuelle ainsi que des obligations légales et fiscales.

Critères d'attribution (non cumulatifs)

- ✓ Inscription du projet dans la durée (à minima une année)
- ✓ Inscription du projet dans les dynamiques territoriales
- ✓ Modalités de participation des personnes impliquées favorisant la mixité (culturelle, générationnelle, sociale...)
- ✓ Participation financière des structures partenaires du projet
- ✓ Mise en valeur et restitution des actions et productions – ouverture sur l'extérieur et accessible au grand public
- ✓ Pérennisation des partenariats engagés s'il y a.
- ✓ Démontrer que le projet est construit avec des méthodes de travail collaboratives, notamment dans l'implication des habitants.
- ✓ Attention particulière à la qualité artistique par le comité de sélection.
- ✓ Attention portée aux enjeux de transition écologique dans les modalités de mise en œuvre du projet.
- ✓ L'attribution ne peut pas être cumulatif avec d'autres accompagnements de la Communauté de communes du Val de Drôme
- ✓ L'attribution ne peut pas renouvelable sur plusieurs années.

Montant de la subvention et modalités de versement

- ✓ Subvention au projet d'un montant maximum de 5 000 euros dans la limite des 60 % du projet.
- ✓ Les dépenses éligibles sont les frais de médiation, techniques et de créations (non les frais de fonctionnement et de communication)
- ✓ Versement de l'aide effectué en une fois à la fin et sur justificatif
- ✓ Le remboursement de la subvention pourra être demandé par la Communauté de communes en cas de non-respect de l'objet et des conditions fixés pour son octroi.

Modalités pratiques

Le temps du projet est sur la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 octobre 2024.

Les différentes interventions devront être organisées en lien avec les interlocuteurs / responsables des différentes structures en fonction des contraintes des équipements et établissements.

Plusieurs créneaux seront donc à programmer en particulier les samedis matins, la fréquentation des structures des bibliothèques du territoire sur ce créneau se prêtant à des rendez-vous avec le public.

La subvention sera versée au regard des indications du règlement des collectivités locales et sous réserve des ouvertures de crédit.

A quoi s'engagent le porteur de projet ?

Le porteur de projet s'engage à :

- ✓ Mettre en œuvre et réaliser le projet dans l'année suivant l'attribution de la subvention.
- ✓ Se rendre disponible pour des échanges avec les services de la Communauté de communes du Val de Drôme.
- ✓ Apposer une mention et/ou le logo de la Communauté de communes du Val de Drôme sur tous documents de communication relatifs au projet, et faire valider les textes et contenus concernant la Communauté de Communes du Val de Drôme à l'adresse suivante : communication@val-de-drome.com . Se rapprocher du service communication qui fournira les supports promotionnels de l'intercommunalité (en fonction de l'action et du lieu) à mettre en place sur vos manifestations.
- ✓ Fournir un bilan technique (qualitatif et quantitatif) et financier après réalisation du projet en tenant compte des objectifs, des enjeux et des critères du présent appel à candidature.
- ✓ Interroger sa pratique au regard des droits culturels.
- ✓ Participer aux temps de rencontres organisés par la Communauté de communes du Val de Drôme notamment les informations sur cet appel à candidature et les autres formes de rencontres inter-acteurs.
- ✓ Il est attendu que des temps publics, de partage et de restitution soient organisés en collaboration avec la commission culture, les communes concernées, le service culture de la Communauté de communes du Val de Drôme et les interlocuteurs du projet.
- ✓ Les opérateurs intéressés par cet appel à candidature sont vivement invités à prendre contact avec le service culture de la Communauté de communes du Val de Drôme en amont du dépôt du projet pour disposer d'un avis d'opportunité.

Comment se déroule la sélection et l'attribution ?

- ✓ 15 avril 2023 : Publication et diffusion de l'appel à candidatures
- ✓ 31 août 2023 : Date limite de dépôt des candidatures. A réception du dossier, un mail de confirmation accusant réception sera adressé.
- ✓ Septembre 2023 : Etude des candidatures. Les candidats pourront être sollicités pour un échange plus approfondi sur leur projet.

- ✓ Septembre 2023 : Sélection des projets par les élus de la CCVD avec l'appui d'un groupe technique culture
- ✓ Octobre 2023 : approbation en conseil communautaire et conventionnement
- ✓ Au plus tard le 10 octobre 2024 : envoi des bilans financiers pour le versement de la subvention

Comment répondre ?

En renvoyant votre dossier par mail à culture@val-de-drome.com avant le 31 août 2023.

Il comprend :

1. Le document de candidature complété, disponible en annexe (incluant le périmètre territorial du projet, rétro planning des actions, contenus artistiques et culturels, partenariats engagés)
2. Les pièces jointes à fournir :
 - Un exemplaire des statuts de la structure ,
 - L'attestation d'enregistrement de la structure
 - La composition du Conseil d'administration, le cas échéant
 - Une attestation sur l'honneur précisant que la structure est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale, propriété intellectuelle...)
 - Une lettre officielle de demande de subvention à l'attention du Président de la Communauté de communes du Val de Drôme, signé par le représentant de la structure porteuse du projet
 - Le bilan et compte de résultat de l'année précédente,
 - Le fichier Excel du budget de l'action, sur la ligne « autres frais » : préciser les types de dépenses
 - Le RIB de l'association,
 - Un logo de votre structure,
 - Un texte descriptif de votre structure (180 mots espaces compris)

Contact et information

Service animation territoriale et culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme, auprès de Clothilde DUTRY : culture@val-de-drome.com ou 04 75 25 97 21